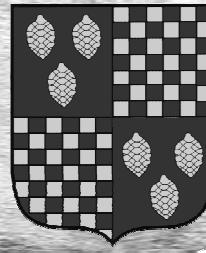


# La Petite Gazette de Champlost

Juillet 2009  
Numéro 4

gazette-champlost@hotmail.fr



## Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Suite à la démission de Daniel BREUILLÉ-MARTIN, j'ai été élu Maire et fait désigner M. François GENREAU 1<sup>er</sup> adjoint, M. Christophe SEILLIÉBERT 2<sup>ème</sup> adjoint et Mme Valérie GOUDON 3<sup>ème</sup> adjointe.

La nouvelle équipe municipale est prête à travailler avec tous les conseillers municipaux qui souhaitent faire avancer les dossiers dans l'intérêt général, les plus urgents étant :

- L'assainissement de Vachy.
- Le pluvial de Champlost.
- L'insonorisation de la salle des fêtes.
- L'acquisition de « la maison Chéron » en vue de l'agrandissement des écoles.

En cette période estivale, je souhaiterai à toutes et à tous de très agréables vacances.

Le Maire  
Jean-Louis QUERET

## Portage des repas à domicile

Le portage des repas s'adresse à tout le monde.

Le coût actuel est de 7.53€ (soit 4.49€ le repas et 3.04€ le portage).

Les allocataires de l'APA peuvent se faire rembourser le coût de la livraison (3.04€) la demande se faisant auprès du Conseil Général.

Pour les non bénéficiaires de l'APA, il est possible de régler par chèque emploi-service et de bénéficier du crédit d'impôt (soit 1.52€ de réduction par repas).

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, mise en place depuis le 1er janvier 2002, offre une meilleure prise en compte de la perte d'autonomie, en permettant à la personne âgée de rester chez elle ou de bénéficier de conditions d'hébergement adaptées en établissement. L'APA s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, qui ont besoin d'une assistance pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

**A domicile, l'APA participe au paiement, soit :**

- d'un service d'aide à domicile
- d'un emploi salarié direct
- d'une téléassistance
- d'un hébergement temporaire
- de portage de repas à domicile
- de frais relatifs à des aides techniques et amélioration de l'habitat

## Logement de l'Ecole

Le logement communal rue de Paris à CHAMPLOST sera libre au mois de septembre. Il s'agit d'un appartement type F3 de 84 m<sup>2</sup>. Le loyer est de 410 € par mois

Les candidatures sont d'ores et déjà possible en Mairie.

## Journées du patrimoine

Pour la première fois, ces journées seront organisées conjointement par les municipalités de CHAMPLOST, MERCY et VENIZY. Le thème retenu sera local : « L'école rurale au XIX<sup>ème</sup> siècle dans le canton de BRIENON et plus précisément dans les communes précitées. ».

Exposition : salle des fêtes de VENIZY.

- Reconstitution d'une salle de classe avec du mobilier des années 1900 à 1920 (tables, bureau, estrade, bibliothèque, matériel d'écoliers, cahiers d'école (1880 à 1930) livres d'école classés par thème du CP au certificat d'études primaires (1860 à 1930), registres d'appel, méthodes de lecture...)
- liste des instituteurs du début XIX<sup>ème</sup> à 1930 et quelques photos de classes.

<u>Samedi 19 septembre</u>		<u>Dimanche 20 septembre</u>	
14h-15h15	- Visite guidée de l'exposition	14h-15h15	- Visite guidée de l'exposition
14h30-16h15	- Diaporama des bâtiments d'école des bourgs et hameaux (1851-1890)	15h30-16h25	- Epreuve écrite d'un certificat d'études primaires des années 1900-1910 (dictée, arithmétique, histoire de France, géographie) et correction
16h30-19h	- Visite des écoles de VENIZY, FOURNEAUX, VACHY, MERCY, CHATTON, CHAMPLOST en convoiturage sur le thème « que sont devenues nos écoles d'antan. »	16h30-19h15	- Conférence de François GENREAU sur l'enseignement au XIX <sup>ème</sup> des Lois FALLOUX aux Lois FERRY (contenu objectifs). Présentation des Maîtres et Maîtresse qui ont enseigné dans nos écoles. Quelques anecdotes à partir des rapports d'inspection.
19h	- Pot offert par la Mairie de VENIZY		- Pot offert par les Mairies de CHAMPLOST et MERCY
	<u>Lundi 21 septembre</u> Ouverture de l'exposition et visite guidée par les enfants des Ecoles	19h	

Ce programme a été établi en accord avec les Maires des trois communes, des associations culturelles de CHAMPLOST et VENIZY. Le matériel, les documents parviennent des municipalités organisatrices, du musée de St Florentin, des Archives départementales et des collections privées.

A tous un grand Merci.

Si vous avez des photos, n'hésitez pas à les faire reproduire par la Mairie et à mettre les noms des élèves au dos (photos de 1890 à 1930).

## La canicule et nous... comprendre et agir

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.
- Cela dure depuis plusieurs jours.

**Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée**, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule. Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

**Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15**

**Consultez régulièrement la météo** et la carte de vigilance de Météo France.

**Envie d'en savoir plus** pour vous ou votre entourage ? Composez le 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)

## Personne âgée

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C. La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

**Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...**

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

## Enfant et adulte

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

**Je perds de l'eau : je risque la déshydratation. Je bois beaucoup d'eau et ...**

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.



Tant que votre chien n'est pas capable de ça : c'est à vous de ramasser !

## Déjections canines

De plus en plus de riverains se plaignent de la présence de déjections canines, notamment dans « la ruelle des écoles ». Avant de passer à un système répressif, la municipalité fait appel au civisme de chacun d'autant que cette ruelle est empruntée par bon nombre d'enfants.

## Formation d'artificier

Il nous reste encore de la place pour une formation K4 d'artificier à l'automne 2009. Donc, si vous êtes majeurs, disponibles les prochains 13 juillet et que vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre village sur le court et le long terme, adressez-vous en Mairie.

## Nouveaux horaires de La Poste

Dans le but de vous satisfaire, votre agence postale communale de CHAMPLOST bouge ! A partir du 14 septembre les jours et horaires d'ouverture seront :

**du mardi au samedi de 8h30 à 11h30.**

Vous pourrez ainsi récupérer vos colis non distribués à CHAMPLOST ou demander un autre passage du facteur à votre domicile (grâce aux nouveaux avis de passage).

## Horaires de la Bibliothèque

Etant donné que notre agence Postale ouvrira le matin et que la bibliothèque est gérée par même personne, nous avons dû modifier les horaires de cette dernière qui deviendront à partir du mois de septembre :

**Le mardi de 16h à 18h**

**Le mercredi de 14h30 à 16h30**

## Fermeture estivale de la Bibliothèque

En raison des congés d'été, la bibliothèque sera fermée du lundi 17 août au vendredi 4 septembre inclus.

## Tapage diurne et tonte de gazon

« *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* » Code de la santé publique Article R1334-31.

De plus, l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999, régit et limite les horaires de tonte de gazon et de bricolage :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## Carte de car

Certaines cartes de ramassages scolaire sont d'ores et déjà disponibles en Mairie.

## Les festivités à venir

1 et 2 août	Ball-trap des Chasseurs
15 et 16 août	Kermesse des amis de la paroisse
12 septembre	Concours de pétanque de Champlost Carreaux
19 septembre	Tartiflette des Pompiers
19, 20 et 21 sept	Journées du patrimoine
24 octobre	Repas dansant des Chasseurs